



Communiqué de presse – 22 juin 2010

Lors de son Assemblée Générale, le Synalaf dénonce toute communication s'attribuant les valeurs du Label Rouge.

Halte à la confusion et au dénigrement !

A l'occasion de son assemblée générale du 22 juin, le SYNALAF a dénoncé toutes les dérives de communication et de marketing tendant à s'approprier les valeurs fondamentales des volailles fermières Label Rouge, et plus particulièrement le mode d'élevage plein air et la garantie de qualité supérieure. Suite aux lancements de nouvelles marques et campagnes media sur les volailles standards élevées en claustration, le SYNALAF veut réagir et **défendre le Label Rouge face aux postures de dénigrement et de confusion** suscitées par certains acteurs de la filière avicole.

Lors de son AG, son Président Eric Cachan, a rappelé que le Label Rouge est un signe officiel de **qualité supérieure prouvée**. Chaque année sont organisées, pour chaque Label, des analyses organoleptiques par des laboratoires indépendants accrédités COFRAC. Des analyses hédoniques sont ainsi régulièrement réalisées à l'aveugle par des panels d'au moins 60 consommateurs. Ils sont complétés par des profils sensoriels effectués par des panels d'experts. Ces tests ont toujours révélé les différences et les spécificités entre les produits Label et standard (texture, couleurs, saveurs...). Et c'est prouvé, cela fait 50 ans que les volailles fermières Label Rouge sont meilleures en terme gustatif !

Place à l'engagement

Autre temps de cette AG, **la signature d'une charte intitulée «Plateforme de communication et de respect mutuel»**. Ce document* a été approuvé et signé par les présidents : Gilles HUTTEPAIN de la Fédération des Industries Avicoles (FIA), André MOLET du Comité national des abattoirs et ateliers de découpe de volailles, lapins et chevreau (CNADEV) et Eric Cachan du Syndicat National des Labels Avicoles de France (SYNALAF). A travers cette charte, il est demandé à tous les opérateurs de volailles de respecter les territoires de communication et les caractéristiques d'image de chacun : standard, certifié, Label Rouge, Bio... pour éviter toute confusion auprès des consommateurs.

Et bientôt à la radio

Le SYNALAF vient de signer une campagne radio qui sera diffusée sur Europe 1 et le réseau France Bleu de fin août à mi-septembre 2010. Deux messages de 30 secondes avec comme signature **« Volailles Label Rouge, le respect de la nature, le bon goût fermier »** réaffirmant les valeurs des volailles fermières Label Rouge.

Plateforme de communication et de respect mutuel

La production de volaille française (née, élevée, transformée en France) s'effectue à travers deux sortes d'élevage : l'élevage de volailles fermières avec parcours à l'extérieur et l'élevage de volailles à l'intérieur dites standard. Les volailles fermières Label Rouge ou biologiques sont produites par des éleveurs regroupés en organisations de producteurs membres d'Organisme de Défense et de Gestion représentés eux-mêmes par le SYNALAF (Syndicat National des Labels Avicoles Français). Les volailles standard sont élevées par des éleveurs regroupés en organisations de producteurs adhérents des différentes interprofessions :

CIDEF (Comité Interprofessionnel de la Dinde Française)

CIPC (Comité Interprofessionnel du Poulet de Chair)

CIP (Comité Interprofessionnel de la Pintade)

CICAR (Comité Interprofessionnel du Canard à Rôtir)

L'abattage, la transformation et la commercialisation de ces volailles s'effectuent au sein d'entreprises représentées par la Fédération des Industries Avicoles (FIA) ou par le CNADEV (Comité National Abattoirs Volailles).

Afin de favoriser d'une part une information claire du consommateur et d'autre part une bonne segmentation entre produits avicoles Label Rouge et standards, le SYNALAF, CNADEV et la FIA ont souhaité rédiger une plateforme commune de communication et de respect mutuel et s'engager moralement par la présente :

- A mettre en avant les mentions valorisantes et les valeurs collectives qui identifient les volailles fermières Label Rouge ou biologiques par rapport aux autres produits avicoles de même nature, notamment les modes d'élevage « fermier – élevé en plein air », « fermier – élevé en liberté », les critères qui leurs sont attachés et leurs caractéristiques de qualité,
- A favoriser la segmentation du rayon volaille en réservant aux seules volailles fermières Label Rouge ou biologiques toute mention, illustration, vidéo ou photo qui s'avérerait associée directement à ces critères et valeurs collectives dans les éléments de communication,
- Chacun s'engageant à ne pas nuire ni dénigrer par la communication, l'image des volailles fermières Label Rouge ou biologiques ainsi que celle des volailles standards,
- Chacun s'engageant également à participer, dans la mesure de ses moyens financiers, à la promotion de la volaille française au travers de l'Association pour la Promotion de la Volaille Française ; ainsi qu'à une communication collective contribuant à la valorisation des volailles fermières Label Rouge, existant au travers des ODG adhérents au SYNALAF ; ceci dans une bonne complémentarité et concertation.

Enfin, les organisations signataires considèrent que l'apparition de produits intermédiaires tels qu'un poulet sortant à l'extérieur type « free range » ou un poulet biologique non fermier sur le marché français serait à même de perturber la clarté d'information pour le consommateur.

La FIA, le CNADEV et le SYNALAF s'engagent à diffuser ce document auprès de leurs adhérents respectifs.

Fait à Paris le

Le Président de la FIA

Le Président du CNADEV

Le Président du SYNALAF

Gilles HUTTEPAIN

André MOLET

Eric CACHAN